



CAP-ELAST SL LISSE

Version 1.2

Date de révision 15.05.2013

Date d'impression 15.05.2013

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CAP-ELAST SL LISSE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements en phase aqueuse

Restrictions d'emploi recommandées :

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DAW France division Boves
Pôle Jules Verne
Zac de la croix de fer
80440 Boves
Téléphone : +330322383941
Téléfax : +330322383945
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sds@daw.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence/ Adresse e-mail : 01 45 42 59 59 sds@daw.de

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

CAP-ELAST SL LISSE

Version 1.2

Date de révision 15.05.2013

Date d'impression 15.05.2013

entraîne des effets néfastes à long terme.

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Phrase(s) R

: R52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.3 Autres dangers

Conserver hors de portée des enfants. En cas d'ingestion, demander aussitôt le conseil d'un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette, car la flore intestinale peut être détruite. Ne pas rejeter les résidus dans les canalisations, les égouts ou la terre.

Assurer une bonne aération pendant l'application et le séchage.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Nettoyer les outils à l'eau et savon, immédiatement après emploi.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1 265-185-4 01- 2119484809- 19	R10 Xn; R65 N; R51/53 R66 R67	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	< 2,5
terbutryne	886-50-0 212-950-5	N; R50/53	Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,0025 - < 0,025

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : Pas d'information disponible.

En cas de contact avec la : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

CAP-ELAST SL LISSE

Version 1.2

Date de révision 15.05.2013

Date d'impression 15.05.2013

- peau : Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes.
Requérir une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Attention: l'eau favorise l'expansion du feu.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

CAP-ELAST SL LISSE

Version 1.2

Date de révision 15.05.2013

Date d'impression 15.05.2013

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Ne pas utiliser pour des pulvérisations .
Règles de la fédération de travail - BGR 190 règles pour la cartouche des appareils de protection respiratoire (Allemagne)
- Protection des mains : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Feuille de renseignement: réglementation sur les gants de protection
Fiche d'information de BG (Allemagne): A 023 protection des mains et de la peau
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Règles de la fédération de travail - BGR 192 réglementation sur la protection des yeux et du visage (Allemagne)
- Protection de la peau et du corps : vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
- Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

CAP-ELAST SL LISSE

Version 1.2

Date de révision 15.05.2013

Date d'impression 15.05.2013

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: donnée non disponible
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: non applicable
pH	: donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure	: non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: non applicable
Pression de vapeur	: non déterminé
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité relative	: non applicable
Densité	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	: non déterminé
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: non applicable
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	: non déterminé
--------------------	-----------------

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

CAP-ELAST SL LISSE

Version 1.2

Date de révision 15.05.2013

Date d'impression 15.05.2013

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.
Incompatible avec des acides et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO),
oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : A un effet sensibilisant.
Information supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants:

terbutryne :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 2.000 mg/kg, rat
Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 2.200 mg/l, 4 h, rat,
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal: > 2.000 mg/kg, rat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

CAP-ELAST SL LISSE

Version 1.2

Date de révision 15.05.2013

Date d'impression 15.05.2013

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson : donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : donnée non disponible

Composants:

terbutryne :

Facteur M : 100

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Evacuer selon les prescriptions légales en vigueur. Résidus de produit liquide: Evacuer dans une déchetterie agréée pour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

CAP-ELAST SL LISSE

Version 1.2

Date de révision 15.05.2013

Date d'impression 15.05.2013

anciennes peintures et vernis. Résidus de produit séché:
Evacuer
comme déchets de chantier, de démolition ou comme ordures
ménagères.

Emballages contaminés : Ne recycler que les emballages vides.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

CAP-ELAST SL LISSE

Version 1.2

Date de révision 15.05.2013

Date d'impression 15.05.2013

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : 1: pollue faiblement l'eau

Code-produit peintures et laques / Code : M-DF02F (Allemagne)

Autres réglementations : Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail., Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10	Inflammable.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

CAP-ELAST SL LISSE

Version 1.2

Date de révision 15.05.2013

Date d'impression 15.05.2013

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

REACH et GHS/CLP informations

Nous appliquerons les modifications conformément aux obligations légales imposées par REACH (EG n° 1907/2006) et le décret GHS ou CLP (EG n° 1272/2008). Sur la base des renseignements de nos fournisseurs, nous mettrons régulièrement nos fiches de données de sécurité à jour. Comme d'habitude, vous serez informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes utilisateur et n'effectuons aucun enregistrement nous-mêmes. Nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès réception des renseignements, nous mettrons à jour nos fiches de données de sécurité. Cela dépend de la substance et de la limite d'enregistrement et peut se dans la période du 1.12.2010 et 01.06.2018.

La mise à jour des fiches de données de sécurité des mélanges et les préparations selon le décret GHS ou CLP doit être fait avant le 01.06.2015. Dans la limite de cette période transitoire, nous mettrons nos fiches de données de sécurité à jour dès que nous avons obtenu les renseignements suffisants de nos fournisseurs.